

Conseil général de Vuflens-le-Château

Séance du lundi 23 juin 2025

Procès-verbal 02/2025

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2025
2. Assermentation
3. Nominations réglementaires :
 - a. Du président
 - b. Du vice président
 - c. De deux scrutateurs
 - d. De deux scrutateurs suppléants
 - e. De la commission des finances et gestion
4. Communications du bureau du Conseil général
5. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis 03/06/25 Comptes communaux 2024
8. Préavis 04/06/25 Rapport de gestion 2024
9. Divers et propositions individuelles

. * . * . * . * . *

A la salle du Conseil, à 20h15, le Président, M. Philippe Stalder, ouvre la séance du Conseil général du lundi 23 juin 2025.

Le secrétaire, Aurèle Etchegaray, procède à l'appel : sur les 75 membres que compte le Conseil général, 50 sont présents (67%), 24 sont excusés (32%) et 1 est absent (1%). Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

En préambule, le Président requière une modification de l'ordre du jour, avec l'ajout d'un point 4, l'actuel point 4 prenant de fait la cinquième place et ainsi de suite. Cette modification fait suite à la démission d'un membre de la délégation à l'AVM qui requière de fait l'élection d'un nouveau membre.

Cette modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2025

L'assemblée ne souhaitant pas s'exprimer, le président passe au vote.

Ce procès-verbal est **adopté avec 1 abstention et remerciements à son auteur.**

2. Assermentation

M. Elio Jaillet, nouvel habitant et pasteur en formation au sein de la commune est nouvellement assermenté.

3. Nominations réglementaires

Le Président remercie préalablement l'assemblée, la Municipalité et le secrétaire pour ses onze années de très bonne collaboration, quittant ainsi l'assemblée avec le sentiment du devoir accompli et le cœur léger.

Il passe ainsi au vote du futur président en présentant l'unique candidature qu'il a reçue en la personne de **M. Dominique Kowalski**.

Cette candidature est approuvée à l'**unanimité**.

S'ensuit un moment protocolaire de la Municipalité envers Philippe Stalder, futur ex-président du Conseil général de Vufflens-le-Château.

Katia Barberis a affirmé sa volonté de maintenir sa candidature de vice-présidente du Conseil général. Elle est ainsi réélue à l'**unanimité**.

Pierre Zbinden et Romain Noirjean sont élus scrutateurs à l'**unanimité**.

Mathieu Perey et Elisabeth Zbinden sont élus scrutateurs suppléants à l'**unanimité**.

Le Président confirme que rien ne s'oppose à ce qu'un frère et sa sœur soient élus respectivement scrutateurs et scrutateurs suppléants.

Sarra Perrin, Frédéric Charpié, Jean-Christophe Mani, Jean-Philippe Burrus, Béatrice Glinz, Francine Dambach et Jérôme Lami sont élus pour les uns et reconduits pour les autres à la commission des finances, ceci à l'**unanimité**.

4. Election d'un nouveau délégué à l'AVM

Un des délégués réguliers à l'AVM ayant démissionné, il s'agit de lui trouver un remplaçant. M. Pierre Zbinden est nouvellement élu à cette fonction, avec remerciements.

La délégation à l'AVM est désormais composée de M. Pierre Zbinden, M. Mathieu Perey, Mme Marie-Annick Tzaut-Pellissier et M. André Bonnefoy.

5. Communications du bureau du Conseil général

Le Conseil étant depuis quelques temps assez actif en matière d'amendements et de postulats, le Président invite l'assemblée à aller lire ou relire le règlement du Conseil général qui se trouve sur l'application de la commune afin que chacun soit très au clair sur ces spécificités.

6. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales

André Bonnefoy prend la parole concernant l'AVM. Il communique notamment que les comptes de l'année 2025 ne sont pas encore bouclés et qu'il convient donc de patienter encore un peu. Il est à noter que la situation météorologique caniculaire de l'année passée a fait baisser les ventes d'eau de 11% en raison des restrictions impératives lors de telles périodes.

Cette année 2025 ne prévoit pas, pour l'heure, de restriction d'eau, l'été n'est néanmoins pas encore terminé.

Tristan Perey prend la parole concernant l'ERM. La prochaine assemblée est agendée à mercredi 25 juin. Il est d'ores et déjà possible de constater une bonne gestion comptable. L'année 2024 a

notamment permis un amortissement total de la STEP actuelle, ce qui est de très bon augure pour les travaux de la future STEP qui vont débiter prochainement.

7. Communications de la municipalité

Ni M. le Syndic ni aucun des municipaux ne souhaite prendre la parole ce soir.

8. Préavis 03/06/25 Comptes communaux 2024

Mme Sarra Perrin fait lecture du rapport de la commission des finances et de gestion concernant cet objet qui conclut à l'unanimité d'approuver les comptes communaux 2024 sous réserve des observations et recommandations suivantes :

- Inclure dans les futurs préavis un tableau de synthèse regroupant les indicateurs-clés suivants : résultat de l'exercice, niveau de fiscalité, endettement et marge d'autofinancement.
- Présenter un comparatif clair entre la capacité d'autofinancement (CAF) budgétée et la CAF effective, afin de mieux évaluer la soutenabilité des investissements.
- Documenter systématiquement dans les préavis les écarts significatifs (supérieur à CHF 50'000.—) par poste, avec des explications synthétiques.

M. Dosios souhaite préalablement savoir pourquoi les instances cantonales se montrent toujours plus gourmandes financièrement d'année en année. M. le Syndic ne souhaite pas répondre directement mais s'engage à revenir sur le sujet ultérieurement dans les discussions.

En préambule de la discussion relative à l'amendement déposé par plusieurs conseillers, M. le Président tient à préciser que, sur sa demande, la Préfecture n'a pas été en mesure de valider officiellement l'amendement et c'est donc la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes qui s'est penchée sur cette question. Cette dernière a confirmé que les amendements proposés étaient recevables.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Perrin qui a déposé en son nom et celui de M. Claude Jutzi et M. Julien Bonjour un amendement destiné à faire modifier ou supprimer certains points précis du préavis 03/06/25. Après avoir fait lecture dudit amendement, M. Perrin invite l'assemblée à voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis n° 03/06/25 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances et de gestion chargée d'examiner cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- de supprimer, respectivement annuler et/ou extourner, l'attribution aux fonds de réserve aménagements futurs d'un montant de CHF 76'000.— (suppression, annulation et/ou extourne du poste « attribution à fonds de réserve » sous rubrique 23.380 des comptes par ordre administratif ; le solde du compte 92822 du bilan étant modifié à un montant de CHF 560'996.30)
- de diminuer le poste « Amortissements fenêtres, velux, portes Maison de Commune » à un montant de CHF 7'000.— (rubrique 353.331.1 des comptes par ordre administratif ; le solde du compte 91439 au bilan étant modifié à un montant de CHF 74'844.90)

- d'adopter les comptes de l'exercice 2024 tels qu'amendés et faisant apparaître un excédent de produits de CHF 153'797.59
- de porter l'excédent de produits en augmentation du compte 92900 dont le capital s'élèvera ainsi à CHF 2'805'414.45

M. Perrin donne ensuite plusieurs compléments sur le préavis de la Municipalité et sur les amendements proposés. M. le Syndic, suite à l'intervention de M. Perrin, prend la parole afin d'exposer certains chiffres au travers d'un Power Point contenant certains graphiques qui doivent permettre à l'assemblée de pouvoir comprendre au mieux son intervention. Il revient notamment sur les impôts encaissés en 2023, le budget 2024, et les comptes 2024. Il mentionne qu'une corporation de droit public n'est pas appelée à faire du bénéfice. Finalement il précise qu'un rythme d'amortissement accéléré est une bonne chose, car empreint de prudence, et que les modifications proposées nécessiteraient la réouverture de la comptabilité 2024.

M. Perrin mentionne que la réouverture de la comptabilité 2024 pour effectuer les extournes et modifications proposées est tout à fait possible, car les comptes n'ont pas encore été approuvés. Il fait également une comparaison de la péréquation 2023 et 2024.

M. Bonjour revient sur les comptes communaux 2020 et mentionne qu'à l'époque, le syndic avait fait une liaison entre le résultat annuel, la péréquation, et l'imposition.

M. Barberis souhaite savoir quel sera l'emploi des réserves pour aménagements futurs ? M. le Syndic répond qu'elles seront attribuées à des projets et travaux en faveur de la collectivité publique.

M. Barberis souhaite également savoir s'il est nécessaire de créer de la réserve ? M. le Syndic répond qu'il est nécessaire d'avoir de la trésorerie. Il mentionne qu'une capacité d'autofinancement annuelle de CHF 300 à CHF 400'000 est nécessaire pour financer les investissements récurrents.

M. Charpié souhaite rappeler à tous qu'il est fondamental de différencier les impôts, le budget et les comptes qui sont trois points fondamentalement différents qui interviennent chacun à un moment bien précis dans l'année.

L'assemblée ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Président passe au vote de chaque point distinct de l'amendement déposé par M. Julien Perrin, M. Julien Bonjour et M. Claude Jutzi.

Vote n° 1 : Le Conseil Général de Vufflens-le-Château décide de supprimer, respectivement annuler et/ou extourner, l'attribution aux fonds de réserve aménagements futurs d'un montant de CHF 76'000.— (suppression, annulation et/ou extourne du poste « attribution à fonds de réserve » sous rubrique 23.380 des comptes par ordre administratif ; le solde du compte 92822 du bilan étant modifié à un montant de CHF 560'996.30)

Cet objet est refusé par 8 approbations, 36 avis contraires et 5 abstentions.

Vote n° 2 : Le Conseil Général de Vufflens-le-Château décide de diminuer le poste « Amortissements fenêtres, velux, portes Maison de Commune » à un montant de CHF 7'000.— (rubrique 353.331.1 des comptes par ordre administratif ; le solde du compte 91439 au bilan étant modifié à un montant de CHF 74'844.90)

Cet objet est refusé par 7 approbations, 36 avis contraires et 5 abstentions.

Au vu du fait qu'au moins 2 des 4 points de l'amendement déposé ce soir ont été refusés, il ne peut dès lors plus être approuvé en l'état. De fait, M. le Président interrompt la suite des votations des points de l'amendement susmentionné et passe directement au vote du préavis municipal tel que déposé par la Municipalité.

Vote du préavis Municipal tel que déposé :

- vu le préavis n° 03/06/25 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances et de gestion chargée d'examiner cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2024 tels que présentés et qui font apparaître un excédent de produits de CHF 2'953.69
2. de porter l'excédent de produits en augmentation du compte 92900 dont le capital s'élèvera ainsi à CHF 2'654'570.55.

Ces conclusions sont approuvées avec 45 approbations, un avis contraire et 4 abstentions.

9. Préavis 04/06/25 Rapport de gestion 2024

Personne ne souhaitant intervenir sur ce point de l'ordre du jour, le Président passe aux votes.

Cet objet est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

10. Divers et propositions individuelles

Le Président passe la parole à Aurèle Etchegaray, secrétaire du Conseil général qui souhaite procéder à la lecture de quelques lignes en l'honneur du Président sortant et de leurs 11 années de formidable collaboration.

Mme Béatrice Hirt mentionne qu'elle est porteuse de drapeau au sein de la commune pour le mouvement de « Prière pour la Suisse ». Après 15 ans d'activité et prochainement sur le départ de la Commune de Vufflens-le-Château, elle invite qui le souhaite à prendre le relais de ce mouvement pour la commune.

M. Dosios souhaite savoir si au vu de ce qui se passe mondialement, des mesures seront bientôt édictées par la Protection civile en matière de protection à prendre par et pour la population. M. Chollet, municipal, tient à rassurer et répond que pour l'heure, rien n'est prévu. Il ne manquera pas d'en informer la population en temps utiles si cela devait être le cas un jour ou l'autre.

. * . * . * . * .

L'assemblée ne souhaitant plus s'exprimer, il est 21h55 lorsque le président clôt l'assemblée en invitant les personnes présentes au verre de l'amitié, pour celles qui le souhaitent.

Le Président



Philippe Stalder

Le secrétaire



Aurèle Etchegaray